

parce que nous n'aimons pas les politiques de son gouvernement.

C'est une orientation nouvelle en politique étrangère. Nous avons connu naguère d'autres situations semblables, de nature plus grave. Ainsi, lorsque le gouvernement de Hongrie a été renversé par les troupes russes, nous n'avons pas pris, dans ce cas particulier, des sanctions économiques contre l'Union soviétique. Nous n'approuvons assurément pas la politique d'apartheid de l'Union sud-africaine, ce qui est l'une de nos raisons pour nous opposer au présent État de fait de la Rhodésie, mais nous n'avons pris aucune sanction économique contre l'Afrique du Sud. Lorsque la République populaire de Chine s'est dissociée du gouvernement actuel de Chine, dont le siège est à Taïwan, aucune sanction n'a été imposée contre la République.

Je sais que naguère encore la Rhodésie du Sud était une colonie du Royaume-Uni, à laquelle nous étions liés par des relations particulières et étroites, il n'en reste pas moins que nous créons effectivement un précédent par cette nouvelle orientation en matière de politique étrangère.

L'hon. M. Martin: Il en a été de même dans le cas de l'Union sud-africaine.

M. Nesbitt: Si j'ai bien saisi, monsieur l'Orateur, le ministre dit que nous avons effectivement pris des sanctions économiques contre l'Union sud-africaine.

L'hon. M. Martin: Oui. Il y eut une résolution au Conseil de sécurité, non pas obligatoire, mais qui fut mise en vigueur par le Canada et, comme résultat, nous avons refusé de vendre certains produits.

Le très hon. M. Diefenbaker: Lesquels?

L'hon. M. Martin: Par exemple, nous ne permettons pas la vente des véhicules militaires.

M. Nesbitt: Le ministre a maintenant précisé sa déclaration, mais même en faisant un effort d'imagination, personne ne pourrait comparer les véhicules militaires aux denrées telles que le sucre, le tabac et le chrome, dont ce pays a grandement besoin.

L'hon. M. Martin: Je ne veux pas interrompre mon honorable ami, monsieur le président, mais nous avons effectivement accepté sans restriction les dispositions de la résolution du Conseil de sécurité qui invitait les États membres à tout faire pour empêcher l'expédition d'armes et de matériel militaire en Afrique du Sud. Notre interprétation de cette résolution a eu de graves conséquences pour l'in-

[M. Nesbitt.]

dustrie canadienne. Nous avons cru que c'était notre devoir à titre de membre des Nations Unies.

M. Nesbitt: Tout cela est très bien, monsieur le président, la non-expédition de véhicules militaires est une chose—une sanction limitée. Je ne pense pas que le ministre pourrait prendre la parole pour informer la Chambre que c'est le Canada qui a dans ce cas-là proposé les sanctions économiques recommandées par les Nations Unies.

L'hon. M. Martin: Je n'ai pas dit que nous les avons proposées mais que nous avons accepté le texte de la résolution adoptée par le Conseil de sécurité.

M. Nesbitt: Oui, mais seulement en ce qui concerne les véhicules militaires.

M. Macdonald (Rosedale): La résolution portait uniquement là-dessus.

M. Nesbitt: De toute façon, monsieur le président, la situation est très claire. Les résolutions ont pu être acceptées et des dispositions prises dans une certaine mesure, mais le Canada ne s'est jamais autant écarté de la ligne de conduite habituelle dans le domaine des sanctions économiques contre un État de fait. Des mesures d'une portée restreinte ont pu être adoptées contre l'Union sud-africaine relativement à l'équipement militaire, mais elles ne se comparaient pas aux sanctions imposées contre la Rhodésie.

On peut dire qu'une nouvelle politique extérieure est sur le métier. On peut demander aussi pourquoi. J'estime que le gouvernement n'aurait pas dû agir ainsi sans consulter le Parlement. J'ai sous les yeux une liste, avec dates à l'appui, des mesures prises par le gouvernement contre la Rhodésie; j'en traiterai en détail tantôt.

La première mesure a été prise le 11 novembre 1965, la dernière le 20 décembre 1965. Je le répète, aucune mesure prise jusqu'ici par le Canada n'a ennuyé le gouvernement Smith de Rhodésie. C'est pourquoi j'estime que le gouvernement actuel s'est trop empressé d'appliquer ces mesures. Il aurait fait beaucoup mieux de convoquer d'urgence une session parlementaire le 15 ou le 16 décembre avant d'imposer l'embargo sur le pétrole et ses dérivés. Cet embargo a été imposé le 20 décembre. Une session d'urgence du Parlement aurait dû être convoquée dès la mi-décembre. Tous les brefs d'élection avaient alors été émis, et rien n'empêchait la convocation du Parlement pour une journée ou deux afin d'examiner la question.

Le précédent existe puisque, depuis que je siège ici, on a, au moins une fois, convoqué le Parlement; je veux parler de la crise de Suez.